

Un nombre important d'axes parisiens sont dotés de **contre-allées** (avenues, boulevards...).

Ces contre-allées ne sont pas des trottoirs mais plutôt des chaussées parallèles à la chaussée principale, généralement séparées par des bordures de trottoir et très souvent bordées de rangées d'arbres.

Elles sont utilisées de façons très diverses mais ont actuellement comme défaut d'être des obstacles aux continuités cyclables :

- allées piétonnes (avec parfois bordures infranchissables à vélo);
- pistes cyclables (le plus souvent en sens unique) ;
- zones 30 (le plus souvent sans double sens cycliste) ;
- voies de desserte locale (le plus souvent en sens unique).

Elles comprennent aussi, avec des accès le plus souvent en sens unique :

- places de parking ;
- places Autolib' ;
- stations de taxis ;
- stations Vélib' ;
- parkings autocars ;
- places de livraisons.

Nous proposons une requalification réglementaire simple, avec relativement peu de modifications de voirie (panneaux et panonceaux de signalisation, marquages de peinture, abaissements de certaines bordures).

L'objectif est que toutes les contre-allées de Paris soient classées en trois ou quatre catégories, chacune avec le double sens cycliste systématique comme principe (selon la définition du code de la route) :

- **aires piétonnes** pour celles qui ont un usage principal piéton, sans stationnement automobile ;
- **voie cyclable** pour celles qui ont un usage principal cycliste (pistes cyclables classiques ou réseau express vélo, avec trottoir piéton juste à côté) ;
- **zones de rencontre** ou **zones 30** pour celles qui ont un usage principal de stationnement ou d'utilité locale avec des véhicules en arrêt ou stationnement, de desserte des riverains ou de station de taxis.

Mieux se Déplacer à Bicyclette est une association qui agit à Paris et en Île-de-France pour la promotion du vélo comme mode de déplacement. [www.mdb-idf.org](http://www.mdb-idf.org)